AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1918
FR0000130577-FS0929

29 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2026, la société Parvus Asset Management Jersey Limited[1] (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 516 321 actions PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,31% du capital et 4,85% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PUBLICIS GROUPE SA hors et sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 13 516 321 actions PUBLICIS GROUPE SA (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 novembre 2026 et le 31 août 2028.

_____

[1] Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.
[2] Sur la base d'un capital composé de 254 311 860 actions représentant 278 499 821 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.